

Quelques propos de l'opposition depuis le début des débats

Ci-dessous, quelques déclarations de députés de l'opposition depuis le mardi 29 janvier. Ce n'est pas exhaustif.

M. Jacques Alain Bénisti. Méditons ensemble, puisque c'est le jour du Seigneur, monsieur le président, sur les conséquences des décisions que nous allons prendre aujourd'hui. Nous ne souhaitons pas plus créer des « femmes-objet » que des « **enfants-Playmobil** » !

Mme Marion Maréchal-Le Pen. Si l'orientation sexuelle devient un critère de droit, **pourquoi l'orientation culturelle n'en serait-il pas un ?** Pourquoi à terme, refuser la polygamie, pratiquée dans plusieurs pays, parce que selon vous, c'est un argument valable ?

M. Xavier Breton. Pourquoi se limiter à deux personnes dans un mariage, quand on nie l'altérité sexuelle ? Vous n'avez jamais répondu, et je vous le demande donc de nouveau : si vous ne fondez pas le mariage sur l'altérité sexuelle, **qu'est-ce qui empêche trois personnes qui s'aiment, trois hommes, deux hommes et une femme, deux femmes et un homme ou bien trois femmes, de se marier ?**

M. Céleste Lett. Permettez– d'autres auraient dit « souffrez » – qu'à propos de cet amendement je répète que ce projet de loi, non seulement irresponsable mais aussi funeste, organise – je reprendrai les mots du chauffeur de taxi qui m'emmenait hier à l'Assemblée – « **la décadence de notre société** » **au prétexte de mener une révolution sociétale et de faire respecter le principe d'égalité.**

M. Nicolas Dhucq. Quand on considère le parcours de certains garçons, on peut s'interroger et essayer de comprendre pourquoi ils n'ont pas eu la chance, lorsqu'ils étaient enfants, de voir leurs parents s'occuper d'eux, comme la majorité de vos enfants, mesdames et messieurs, mes chers collègues. **Vous faites preuve d'intolérance vis-à-vis des collègues qui s'expriment à la tribune et qui ont le droit de réfléchir et de s'interroger sur ce qui pousse des enfants de ce pays à le rejeter et à commettre le meurtre et l'assassinat.**

M. Paul Salen. En conclusion, pourquoi le principe de précaution, si souvent mis en avant et dans tous les domaines, y compris à propos du **maïs transgénique**, ne devrait-il pas s'appliquer à ce projet ?

Mme Marie-Christine Dalloz. Je vous demande donc instamment, mesdames les ministres – et c'est une femme députée qui vous parle –, de respecter le principe de précaution pour ces enfants. Pour assurer aux enfants adoptés un développement harmonieux, **je vous demande que le principe de précaution puisse s'appliquer et qu'il ne soit pas en France une exception réservée aux espèces animales, que les enfants des hommes y aient également droit !**

M. Philippe Gosselin. Non, je crois que le législateur ne doit pas créer de toutes pièces une fiction juridique pour faire apparaître un enfant dans le foyer d'un couple homosexuel en niant la filiation et la biologie

M. Nicolas Dhuicq. Madame la ministre, comme les quatre cinquièmes des enfants adoptés viennent de l'étranger, nous serons confrontés à une diminution du nombre d'enfants à adopter. Vous créez à force d'inégalités une discrimination sur le genre. **C'est une régression monstrueuse que vous apportez à la civilisation.**

Mme Annie Genevard. Comment pourrait-il en être autrement, quand des organismes aussi compétents que l'académie des sciences morales et politiques ou le conseil supérieur de l'adoption expriment des avis négatifs ou un sentiment d'inquiétude ? **Enfin, comment rester sourd aux cris de détresse de ces enfants élevés sans père ou sans mère ?**

M. Nicolas Dhuicq. Vous ne pensez en rien à ces collègues qui travaillent auprès d'enfants sans repères identificatoire, sans cadre parental, comme je l'ai fait pendant plusieurs années, et qui ont des vies déjà suffisamment compliquées. Par conséquent, ayez l'obligeance – la décence – de laisser aux élus de la République la possibilité de préserver leur conscience, de garder leur éthique, et de refuser **le vent de psychose que vous faites souffler sur la France.**

M. Georges Fenech. Je souhaite vous faire part d'une simple réflexion. Ce débat n'est pas simplement de nature législative : **il touche aux fondements de l'humanité, basé sur des lois naturelles, que l'on oppose aux lois positives.** Je crois que jamais une loi naturelle ne peut être dénaturée par une loi positive. Vous nous proposez de réécrire, à la façon d'apprentis sorciers, une loi naturelle...

M. Jacques Myard. J'invite Mme Coutelle à venir manger mon poulet au champagne. En revanche, je ne peux pas enfanter seul, pas plus que les femmes que j'ai connues ne peuvent le faire. C'est cela, la réalité du monde. **Cessez donc de bâtir des illusions sociales contraires à la vérité du monde,** cessez de vous mentir !

M. Guénhaël Huet. Je vous renvoie à la sagesse de René Descartes : **il vaut mieux changer ses désirs que vouloir changer l'ordre du monde.**

M. François de Mazières. Songez à tous les couples qui, pour des raisons de santé, sont obligés de recourir à ce qu'on appelle les FIV. Quel amalgame ! Aujourd'hui, la fécondation in vitro est utilisée pour des raisons médicales. Et **on passerait désormais commande d'un bébé, parce qu'on a le désir d'un bébé !** Mais enfin, pour une société, c'est fou !

Mme Arlette Grosskost. Il nous appartient de préserver un cadre qui saura répondre à son identification. C'est à la loi de poser les limites. C'est à nous, législateurs, de réfléchir au lendemain, au-delà des désirs individuels et immédiats.

M. François de Mazières. Il y a un point sur lequel nous devons réfléchir ensemble, c'est que, quelque part, c'est le désir d'un adulte que vous mettez en avant. Or la loi doit aussi mettre des bornes aux dérapages des adultes.

M. Hervé Mariton. ...mais s'il est possible aujourd'hui d'obtenir une reproduction dans une lignée mâle, que répondrez-vous demain lorsque deux hommes vous réclameront un enfant sur leur propre patrimoine génétique ?

M. Jean-Frédéric Poisson. Nous voici arrivés à un moment où les progrès scientifiques rendent possible ce qui était encore inimaginable il y a quelques années. Bientôt, si ce n'est pas déjà le cas, nous pourrions **créer artificiellement des enfants**. De ce fait, **ces êtres créés par des processus industriels ou artificiels** pourront être disponibles à toute volonté ou à toute forme de désir.

M. Guillaume Chevrollier. Pour revenir à l'adoption par les couples homosexuels, je la considère discutable par principe. Elle répond en effet à **un droit à l'enfant**, c'est-à-dire aux désirs et aux égoïsmes des adultes, négligeant l'intérêt de l'enfant.

M. Philippe Gosselin. C'est une victoire de l'individualisme, du **désir égoïste**.

M. Philippe Gosselin. Le législateur n'est pas un simple greffier de l'état de la société. En conclusion, le débat d'aujourd'hui est tout sauf secondaire. Il est essentiel, il est emblématique de toutes ces réformes de société dans lesquelles le Gouvernement et la majorité veulent entraîner le pays. Celles-ci constituent, je n'hésite pas à le dire, **une offensive ultra-libérale, individualiste, voire libertaire**, comme on n'en a pas connu peut-être depuis mai 1968 : filiation, droit de la famille, politique familiale, recherche sur l'embryon, euthanasie et autres théories du genre...

M. François de Mazières. Pardonnez-moi, mais à qui s'adresse-t-on ? À une élite parisienne ou à la France ?

M. Philippe Meunier. **Avec ce projet de loi, vous répondez à une attente, celle de tous les bobos, et surtout à leurs caprices.** Pour satisfaire les demandes d'une minorité agissante, vous avez fait le choix de casser le code civil de tous les Français.

M. Bernard Accoyer. Il aurait suffi de créer une union qui répondrait à l'attente de cette minorité agissante qui vous a motivée, et de laisser les couples mariés formés d'un homme et une femme et leurs enfants suivre la destinée qui s'est avérée la plus sécurisante au cours du temps.

M. Philippe Meunier. Malheureusement, aujourd'hui, nous avons un président de la République et **une assemblée aux ordres d'une minorité agissante**. Il est temps de vous ressaisir, de retrouver le sens de la République et de l'intérêt général en adoptant cet amendement pour la clause de conscience.

M. Marc Le Fur. Dans ce domaine, votre anticléricalisme, votre cathophobie est non seulement outrancière – notre rapporteur l'a démontré par l'accueil lamentable qu'il a réservé aux représentants des cultes–, mais elle n'est pas non plus pertinente. L'Église catholique n'est en Occident que la gardienne d'une réalité anthropologique qui, dans d'autres pays, sera défendue au nom d'autres traditions, d'autres sagesse, d'autres cultures. La meilleure preuve, c'est qu'aucune des grandes traditions d'Orient comme d'Occident n'a accepté le mariage homosexuel. Les civilisations qui ont toléré, voire autorisé l'homosexualité...